

UNE JUSTICE À PRATIQUER

Daniel HILLION, directeur des études au SEL

Table des matières

Introduction	2
Comment pratiquer la justice ?	3
— En partageant	3
— En posant des limites	3
— En étant vulnérable	4
— En dénonçant l'injustice	4
— En entrant dans le projet collectif de Dieu pour l'humanité	4
Construire sur le fondement de la grâce	5
— Un beau programme	5
— Un programme exigeant	6
— Un programme centré sur Jésus	6
— Un programme basé sur ce que Jésus a fait	7
— Un programme d'amour	7
— Un programme individuel. Et collectif.	8
— L'expérience de la grâce	9
Tenir compte des possibilités et des limites au sein d'un monde déchu	10
— Accepter nos limites	10
— S'engager sans résignation	11
— Vivre, c'est agir	12
Témoigner de l'espérance des nouveaux cieux et de la nouvelle terre où la justice habitera	12
— Perspectives futures	13
— Le Royaume de Dieu dans notre présent	13
— L'Église, la communauté du Royaume	14
— Poser des signes du Royaume de Dieu	14

Introduction¹

Ceux qui considèrent la réalité de la pauvreté dans le monde en arrivent tôt ou tard à s'exprimer en termes de « justice » et d'« injustice ». Nous pouvons être saisis par l'anormalité de notre monde, par l'exigence que les torts soient redressés, par l'idéal d'une humanité dans laquelle les relations seraient différentes et d'une société qui fonctionnerait sur un autre modèle.

À ce propos, la Bible braque les projecteurs sur les **personnes** et sur leurs **actes** : elle nous parle de ceux qui commettent l'injustice et de ceux qui pratiquent la justice. C'est ainsi que le livre du Deutéronome affirme : « Pour nous la justice sera d'observer et de mettre en pratique tous ces commandements devant l'Éternel notre Dieu, comme il nous l'a commandé. » (6.25) ; les Psaumes ou le prophète Ézéchiél, quant à eux, nous dressent le portrait de celui qui pratique la justice (Psaume 15.2-5 ; Ézéchiél 18.5-9) ; Dieu résume ce qu'il demande de son peuple par les trois expressions : pratiquer la justice, aimer la miséricorde, marcher humblement avec son Dieu (Michée 6.8) ; Élisabeth et Zacharie sont dits être justes devant Dieu en parallèle avec le fait qu'ils suivaient d'une manière irréprochable tous les commandements et les ordonnances du Seigneur (Luc 1.6) ; Jésus nous met en garde contre le fait de pratiquer notre justice devant les hommes pour en être vus et il nous donne immédiatement ensuite un autre modèle pour la façon de nous soucier des pauvres (Matthieu 6.1-4) ; Pierre affirme que Dieu ne fait pas de considération de personne mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable (Actes 10.34-35) ; Jean rappelle que celui qui pratique la justice est juste à l'image du Seigneur qui est juste (1 Jean 3.7). Dans ce dernier passage « pratiquer la justice » s'oppose à « commettre le péché » (verset 8) et les Psaumes sont remplis d'appels à Dieu face aux « méchants » qui commettent l'injustice (voir par exemple tout le Psaume 94, notamment le verset 16 pour l'expression « commettre l'injustice »).

Mettre l'accent sur le fait que la justice se **pratique** et que l'injustice se **commet** est une façon de nous montrer qu'en matière de justice, ce sont les personnes humaines – c'est-à-dire nous ! – qui sont en cause en première ligne. Bien sûr les actes ont des conséquences et on peut, dans un deuxième temps, parler d'états de choses ou même de structures justes ou injustes. Mais l'appel biblique adressé à tous est bien davantage de « pratiquer » la justice que d'« établir » la justice – et on peut préciser qu'un monde dans lequel tous (ou même seulement un nombre significatif de personnes) pratiquent la justice devient lui-même plus juste. D'autre part, parler de la pratique à laquelle Dieu nous appelle en termes de **justice** est une façon de souligner que Dieu est non seulement le Créateur mais aussi le Juge de tous les humains, qu'il y a donc un jugement sur toute œuvre selon qu'elle correspond ou non aux commandements divins (cf. Ecclésiaste 3.17, 12.13-14) et aussi que nous avons de véritables **devoirs** – en particulier à l'égard de notre prochain². Et parce que le pauvre est davantage susceptible d'être négligé voire opprimé que celui qui peut aisément faire valoir ses droits, l'appel à pratiquer la justice implique l'injonction à une attention particulière à son égard et une dénonciation des injustices commises à son encontre.

¹ Le but de ce texte est de proposer quelques pistes pour stimuler la réflexion et le débat sur la manière de pratiquer la justice à la lumière de la Bible. Il ne prétend pas être complet et ne donne pas de référence détaillée à toutes les sources qui ont inspiré son contenu.

² De manière large, on peut parler de « justice » pour tout ce que Dieu demande de nous. Mais les connotations de l'expression « pratiquer la justice » renvoient parfois plus spécifiquement à la relation avec le prochain. En Actes 10.34-35, on trouve les deux expressions « craindre Dieu » et « pratiquer la justice ». Dans le contexte il était précisé que Corneille priait Dieu constamment et faisait beaucoup d'aumônes au peuple (verset 2) : cela semble correspondre à « craindre Dieu » et « pratiquer la justice ». En Tite 2.12, il est question de mener une vie « sensée, juste et pieuse » : il est tentant d'y voir la vie personnelle, la relation aux autres et la relation avec Dieu.

COMMENT PRATIQUER LA JUSTICE ?

En partageant

Concrètement, pratiquer la justice envers les pauvres commence par le **partage**. Donner son pain à celui qui a faim entre dans le descriptif biblique de ce que signifie « pratiquer le droit et la justice » (cf. Ézéchiel 18.7). Calvin commente en faisant remarquer que notre pain n'est pas à ce point nôtre que nous puissions nous dispenser de secourir notre frère quand la faim qu'il aura nous incitera à avoir compassion de lui. C'est une question de justice parce que « Dieu a conjoint les hommes ensemble par un certain lien de société ». Nous sommes réellement rattachés les uns aux autres. Jésus parle de l'aumône en termes de pratique de la justice (cf. Matthieu 6.1-4) et l'Évangile selon Jean laisse entendre qu'une partie de la bourse qu'il avait en commun avec ses disciples était consacrée aux pauvres (cf. Jean 13.29). Dans une société qui vivrait de manière sérieuse et intense la solidarité ainsi décrite, les faibles seraient non seulement secourus mais aussi fortifiés parce qu'insérés dans les réseaux de relations qui contribuent à la stabilité et à la solidité de la vie et ainsi moins vulnérables à l'égard des injustices. Il est intéressant de relever que Dieu reproche précisément aux mauvais bergers (= les mauvais dirigeants) de ne pas avoir fortifié les brebis faibles (cf. Ézéchiel 34.4).

En posant des limites

Dans le prolongement de la dimension du partage, on peut relever certaines **limites posées aux droits de chacun** caractéristiques de plusieurs lois de l'Ancien Testament : limite à 6 ans de la durée pendant laquelle un Hébreu peut être réduit en esclavage ; interdiction du prêt à intérêt ; limites dans la définition des comportements acceptables pour un créancier par rapport à son débiteur ; autorisation du grappillage et du glanage (limite donc des droits sur sa propre propriété) ; remise des dettes (ou des gages ?) au bout de 7 ans ; loi du jubilé... (cf. Exode 21.2, 22.24, Deutéronome 24.10-13, Lévitique 19.9-10, Deutéronome 15.1-11, Lévitique 25, etc.)³. Pratiquer la justice implique de ne pas absolutiser mes propres droits et de faire de la place à mon prochain en reconnaissant que nous vivons tous les deux devant Dieu, sur sa terre, avec les ressources qu'il met à notre disposition et que tout cela doit relativiser nos différences. Là encore, personne davantage que Jésus ne nous montre l'exemple, lui qui n'a pas seulement accepté une limite à ses droits mais qui a renoncé à tout ce qu'il pouvait légitimement revendiquer (cf. Philippiens 2.5-11). Accepter ce type de limites permettrait de réduire les inégalités et de les ramener à un niveau acceptable au lieu de se retrouver dans des situations où certaines personnes prennent toute la place pour eux (cf. Ésaïe 5.8).

³ Cf. Émile NICOLE, « L'attitude à l'égard du pauvre dans l'Ancien Testament », in Croquis de randonnées bibliques, Vaux-sur-Seine, Edifac, 2011, p.64-65.

En étant vulnérable

Il faut aussi reconnaître que respecter ces limites c'est accepter de se placer dans une situation de vulnérabilité : si j'accepte une limite à mes droits alors que mon voisin s'y refuse, je me place en position de faiblesse à son égard. La Bible n'ignore pas ce problème. La loi sur l'année sabbatique (qui devait profiter aux pauvres – Exode 23.11) anticipe la question suivante : « Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons pas et ne recueillerons pas nos récoltes ? » (Lévitique 25.20) La réponse ne réside pas dans une solution technique au problème posé mais dans une intervention divine : « Je vous accorderai ma bénédiction la sixième année, qui donnera une récolte pour trois ans. » (verset 21) De la même manière, Dieu appelait son peuple à se réunir trois fois par an en promettant : « ... personne ne convoitera ton pays, pendant que tu monteras pour te présenter devant l'Éternel, ton Dieu, trois fois par an. » (Exode 34.24) Nos sociétés contemporaines auraient-elles la légitimité de s'approprier de telles paroles pour mettre en œuvre certaines mesures politiques ou économiques analogues ? Il nous faut en tout cas reconnaître que les perspectives bibliques ne permettent pas de divorcer la pratique de la justice de la confiance en Dieu et de son intervention spéciale. Sans lui la justice est « impraticable » dans tous les sens du terme.

En dénonçant l'injustice

L'appel à pratiquer la justice va avec la **dénonciation des cas dans lesquels les humains commettent des injustices**. La Bible insiste en particulier sur les cas de violence et d'abus de la force d'un côté et sur la perversion du droit en défaveur du pauvre au tribunal d'autre part (cf. pour quelques exemples Job 24.1-11 et Amos 5.12). Jésus a dénoncé les scribes qui « dévorent les maisons des veuves » tout en faisant pour l'apparence de longues prières (Luc 20.47). Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement de s'abstenir de l'oppression mais, en fonction de la vocation sociale de chacun, de prier pour les victimes, de témoigner et de parler en leur faveur, d'agir pour leur libération, voire de combattre pour « briser la mâchoire de l'injuste et arracher la proie de ses dents » (cf. Job 29.17, Proverbes 31.8-9, Psaume 82, etc.).

En entrant dans le projet collectif de Dieu pour l'humanité

Enfin, on peut donner une grande ligne qui indique une direction et un horizon davantage qu'une liste de choses à faire : Dieu a donné à l'humanité un mandat consistant à multiplier, remplir la terre et la soumettre (cf. Genèse 1.26-28). Le mandat de Genèse 1 implique une **destination universelle des biens** et un **projet collectif**. Pour accomplir cela, il s'agira pour chacun d'apporter sa contribution à l'accomplissement de la tâche confiée à l'humanité mais aussi de vivre dans le sens d'une organisation de la société qui vise à ce que chacun puisse trouver sa place et avoir part aux bénédictions divines⁴.

⁴ Voir Andrew HARTROPP, What is Economic Justice?, Biblical and Secular Perspectives Contrasted, Milton Keynes, Colorado Springs, Hyderabad, Paternoster, 2007, p.72-74. Hartropp attire en particulier l'attention sur Deutéronome 16.11 où, dans le contexte de la fête des Huttes, il est indiqué : « Tu te réjouiras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira pour y faire demeurer son nom, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévite qui résidera avec toi, ainsi que l'immigrant, l'orphelin et la veuve qui seront au milieu de toi. » Il évoque aussi la loi sur la dîme de la 3e année (Deutéronome 14.28s). Quand Dieu bénit son peuple, celui-ci mange à satiété (cf. Lévitique 25.19) et c'est cette expérience de « manger à satiété » que le peuple doit faire vivre aux marginalisés lors de la dîme de la 3e année.

C'est une question de justice parce que Dieu a donné la terre aux humains dans leur ensemble et non pas à un petit groupe parmi eux et parce que cela consiste à se montrer un bon intendant de ce qu'il nous a confié. Pratiquer la justice, c'est aussi participer volontairement au bien de la société humaine, même de façon très modeste. Jésus lui-même l'a fait, en particulier, pendant les années « obscures » de sa vie où il a exercé le métier de charpentier à Nazareth (cf. Marc 6.3). C'est d'ailleurs aussi en travaillant que l'on est en mesure de se montrer solidaire avec celui qui se trouve dans le besoin (cf. Éphésiens 4.28). La contribution à un tel projet collectif peut aussi inclure l'élaboration et la promulgation de lois plus justes. On pourrait dire que le mandat créationnel fournit sous une forme ultra-synthétique ou en germe le « projet de société » que présente la Bible même si son statut demande à être déterminé avec beaucoup de nuances : il s'agit à la fois d'une mission confiée à l'humanité ; d'un projet divin qui s'accomplit malgré les désobéissances, les refus et les résistances humaines⁵ ; d'un mandat qui, après la chute, ne s'accomplit que dans l'ambiguïté et en étant marqué par l'échec et la vanité de façon inévitable ; d'un idéal qui nous permet d'évaluer la réalité et de déterminer la direction dans laquelle notre marche devrait s'orienter ; d'une promesse qui se réalise pleinement en Christ (cf. Hébreux 2.5-9) et qui se réalisera pleinement dans les rachetés le jour où ils régneront sur la terre (Apocalypse 5.10, 22.5).

Pratiquer la justice et refuser de commettre l'injustice : il y a là un vaste et beau programme qui comporte de nombreuses applications aux situations de pauvreté.

CONSTRUIRE SUR LE FONDEMENT DE LA GRÂCE

Un beau programme

La pratique de la justice représente certainement un beau programme – et même pour certains une perspective enthousiasmante. Mais la prendre au sérieux nous confronte rapidement au **décalage avec la réalité** : le monde ne se caractérise pas autant que nous le voudrions par le partage et encore moins par l'acceptation de limites posées à nos droits ; l'abus du pouvoir ou de la force est monnaie courante à tous les échelons de la société et l'idée de travailler à un mandat commun à toute l'humanité ne traverse même pas la pensée de beaucoup d'entre nous. Les humains et leurs actions sont souvent décevants. Les conséquences de ce qu'ils font ou ne font pas peuvent être dramatiques en termes de pauvreté, de détresse, de conditions de vie indignes.

⁵ Quand les humains choisissent à Babel de se regrouper pour se faire un nom et ne pas être disséminés à la surface de toute la terre au mépris des termes du mandat créationnel, Dieu n'a aucune peine à les disperser quand même !

Un programme exigeant

Parler de pratique de la justice, c'est évoquer un message **exigeant** et être renvoyé à l'**échec** face à l'appel de la justice. Cet échec peut être « géré » de diverses manières : par exemple en concentrant l'accusation sur les autres (comme ces personnes dont parle l'Évangile qui se persuadaient d'être justes et qui méprisaient les autres – Luc 18.9), en essayant de mettre la barre plus bas (comme ce docteur de la loi qui demande qui est son prochain pour restreindre la liste et ainsi se « justifier », Luc 10.29), en refusant d'y penser et en commettant l'injustice allégrement comme ces « insensés » dont parle le psalmiste (cf. Psaume 14 notamment les versets 4 et 1).

Un programme centré sur Jésus

Tout le sujet de la justice et de sa pratique notamment à l'égard de ceux qui vivent dans la pauvreté, peut être empoisonné par les mécanismes d'accusation, d'autojustification, de fuite de la réalité du mal et de la détresse du monde. Mais la porte de sortie ne consiste pas à offrir une version édulcorée de la norme de la justice ni à inciter à faire un peu (ou beaucoup) plus d'efforts, éventuellement de façon progressive. Elle passe plutôt par l'acceptation du verdict clair de l'Écriture : « Certes, il n'y a sur la terre point d'homme juste qui fasse le bien et qui ne pèche pas. » (Ecclésiaste 7.20) C'est à partir de là que se manifeste la justice de Dieu d'une façon paradoxale : à cause du Christ qui accomplit toute justice, Dieu est juste tout en justifiant l'impie qui a la foi en Jésus. Jésus a parfaitement accompli toutes les exigences de la loi aussi bien dans ce qu'elle commande que dans les sanctions qu'elle réclame lorsqu'elle a été transgressée. Jésus a été juste à **notre place**, comme notre représentant devant Dieu. C'est aussi parce que toute condamnation est levée que nous devenons capables de commencer à pratiquer authentiquement la justice (cf. Galates 4.4-6, Romains 3.26, 4.5, 8.1-4, etc.).

Notre théologie et notre pratique de la justice doivent donc être centrées sur Jésus. Il est lui-même notre justice, c'est à la croix que nous recevons sa justice en cadeau, et son Esprit dont l'envoi dépend de l'œuvre de la rédemption est celui qui nous communique la vie, la motivation et l'énergie pour marcher à la suite du Bon Berger dans les sentiers de la justice à cause de son nom. En pratiquant parfaitement la justice, Jésus, le seul juste, nous a aussi pleinement **révélé** le sens de cette justice et a frayé le chemin d'une **vie** de justice sur lequel nous sommes appelés à marcher à sa suite. Fixons les yeux sur Jésus qui dès son incarnation est venu chez les siens et a accepté d'être le prochain de ceux et celles qui étaient lassés et abattus comme des brebis qui n'ont pas de berger. Le Bon Samaritain qui se montre le prochain de celui qui était tombé au milieu des brigands, c'est d'abord et avant tout Jésus lui-même ! Il nous faut accepter de nous laisser soigner par lui pour ensuite entendre la parole : « Va, et toi, fais de même. » L'étude détaillée du contexte de souffrance et d'oppression dans lequel le Fils est venu sur la terre et de la façon dont il a vécu parmi les humains présente une importance capitale pour comprendre la manière dont nous sommes appelés à pratiquer la justice dans un monde déchu pour lequel Dieu a un avenir.

Un programme basé sur ce que Jésus a fait.

La pratique de la justice à la suite de Jésus comme modèle s'enracine dans l'expiation des péchés qu'il a accomplie lui seul une fois pour toutes et sans laquelle aucun message de justice ne peut être une bonne nouvelle pour les pécheurs que nous sommes. C'est le rappel insistant du message de la justification gratuite qui conduit les humains à s'appliquer à exceller dans les œuvres bonnes (cf. Tite 3,4-8). La route conduisant à pratiquer la justice envers les pauvres n'est pas directe : elle passe par la croix et par un message qui parle d'autre chose. Mais c'est en l'écoutant et en apprenant à le relier à l'ensemble des domaines de notre vie que nous pourrions partager, accepter les limites, renoncer à l'injustice, trouver notre place dans les projets de Dieu pour sa gloire et pour le bien de notre prochain.

Un programme d'amour

La Bible n'inclut-elle cependant pas des **dénonciations** plus directes des injustices, en particulier celles commises contre la veuve et l'orphelin ? Certes, les prophètes – dont l'une des tâches principales était de rappeler la **loi** au peuple – ont mis sous ses yeux son idolâtrie et son oppression des pauvres, ont annoncé le jugement dans des termes particulièrement effrayants. Ils n'étaient cependant pas de ces personnes qui se persuadaient d'être justes et qui méprisaient les autres. *L'Engagement du Cap* a su formuler leur caractéristique dans des termes qui disent l'essentiel :

L'amour dit la vérité avec grâce. Personne n'a davantage aimé le peuple de Dieu que les prophètes et Jésus. Cependant nul autre qu'eux ne l'a mis plus honnêtement en face de la vérité de ses échecs, de son idolâtrie et de sa rébellion contre le Seigneur qui avait conclu une alliance avec lui. En agissant ainsi, ils ont appelé le peuple de Dieu à la repentance, pour qu'il puisse être pardonné et restauré en vue de servir la mission de Dieu. La même voix d'amour prophétique doit être entendue aujourd'hui, pour la même raison⁶.

Face à l'injustice nous avons certes besoin de prophètes qui dénoncent mais nous avons d'abord besoin de prophètes qui **aiment**. Si l'Église doit faire entendre une voix prophétique face à la pauvreté et à l'injustice aujourd'hui, il faut que ce soit une voix d'« amour prophétique ». Un tel amour parle de la **repentance** qui est l'attitude de celui qui reconnaît son injustice et qui implore la miséricorde de Dieu, qui saisit quelque chose du caractère précieux du Sauveur, se tourne vers lui et ce faisant tourne le dos au mal, qui se connecte au Christ par la foi et par conséquent ne peut pas faire autre chose que de commencer, même maladroitement, à le **suivre**. La compréhension de la nécessité d'une repentance qui touche l'ensemble des domaines de la vie a été cruciale pour la prise de conscience renouvelée au sein du monde évangélique de ces dernières décennies de l'importance de la responsabilité sociale du chrétien. Peut-être avons-nous besoin, pour approfondir notre pratique de la justice, de revenir davantage au sens biblique de la repentance – en nous souvenant toujours qu'il s'agit de la « face négative » d'une pièce dont la « face positive » est la foi en Jésus-Christ et qu'aussi douloureuse qu'elle puisse être parfois, elle se vit dans la lumière de la grâce et de la perspective d'une vie transformée.

⁶ L'Engagement du Cap, in *Évangéliser, témoigner, s'engager*, Les documents de référence du Mouvement de Lausanne, sous dir. Jean-Paul Rempp, Charols, Excelsis, 2017, I, 9, B, p.172-173.

Un programme individuel. Et collectif

La repentance dont parle le Nouveau Testament est d'abord et avant tout **personnelle**. La première prédication chrétienne, celle de l'apôtre Pierre à la Pentecôte, appelle à se **désolidariser** d'une « génération perverse » (Actes 2.40). Cela correspond au principe biblique du jugement : à chacun selon ses œuvres. L'Ancien Testament connaît cependant des mouvements **collectifs** de retour à Dieu. Henri Blocher commente à ce sujet :

Il y a une confession saine des péchés des pères, avec un « nous » qui embrasse plusieurs générations (Jr 3.25 ; 14.20 ; Dn 9.4-11 ; Né 9.6-7, 11-13) mais la responsabilité reste individuelle (Dt 24.16 ; Jr 31.29-30 ; Éz 18 et 33), et l'on ne voit pas dans l'Écriture de culpabilité ancestrale imputée aux descendants (le cas d'Adam, Chef d'alliance, devant être traité à part [...]). On ne voit pas non plus de collectivités demandant pardon à d'autres pour les fautes d'une histoire révolue. À propos des sentiments de culpabilité de jeunes Allemands qui n'étaient pas nés lors de la Shoah, H. ARENDT [...] a cette remarque pertinente : « Il est presque agréable de se sentir coupable quand on n'a rien fait : l'on se sent alors noble. Mais il est plus difficile, et certainement, déprimant, d'admettre une culpabilité réelle et de se repentir⁷. »

Il est tout à fait possible d'envisager que dans certaines circonstances une Église ou une union d'Églises puissent trouver approprié d'effectuer un mouvement **collectif** de changement de manière d'agir et de repentance, notamment à l'égard de personnes pauvres ou diversement opprimées ou marginalisées – même si l'unité institutionnelle du christianisme est beaucoup plus faible (en tout cas pour des protestants et des évangéliques) que celle du peuple d'Israël dans l'Ancien Testament – en sachant trouver le chemin de crête permettant d'adopter ce qu'Henri Blocher appelle « la rupture de comportement » « tout en évitant le piège de la repentance facile sur le dos des ancêtres ».

Appliquer les phénomènes de repentance collective de l'Ancien Testament de façon directe à la vie des sociétés contemporaines pose des difficultés plus importantes. La repentance et la foi étant indissolublement liées, on ne peut pas demander à nos sociétés de se repentir sans leur demander aussi de devenir chrétiennes. Il faut écarter l'idée que le mandat missionnaire de Matthieu 28 appellerait à faire des nations en tant que telles des disciples. Le sens est qu'il faut faire des disciples **parmi** toutes les nations et non pas que l'on pourrait obtenir qu'une nation se repente, voit ses péchés pardonnés ou devienne disciple du Christ. De plus, dans un monde déchu, il n'est pas possible de redresser toutes les situations marquées, même gravement, par l'injustice. On peut cependant préconiser que chaque nation apprenne à davantage assumer son passé historique avec ses complexités et s'engage à la mesure de ses moyens dans une démarche de solidarité (notamment internationale) pour atténuer les souffrances actuelles – surtout lorsqu'elles ont contribué de façon significative à leur survenue.

⁷ Henri BLOCHER, « Approches théologiques de la Shoah », in *Théologie Évangélique*, vol. 6.3, 2007, p.172, note 42.

Cela ne signifie pas pour autant que tout ce que le chrétien puisse faire lorsqu'il se repent consisterait à sortir du monde (certains diraient aujourd'hui du « système ») parce que le monde serait lui-même inaccessible à la repentance, à la grâce et au changement. La Bible semble présenter une dualité de **situations** à cet égard : il y a un temps pour rechercher la paix de Babylone et un temps pour sortir de Babylone (cf. Jérémie 29.7 dont s'inspire visiblement 1 Pierre, notamment le chapitre 2.11-17 et Jérémie 51.45 repris par Apocalypse 18.4). Il peut aussi y avoir une dualité de **vocations** : le prophète Élie interpelle Achab depuis une position « marginale », tandis qu'Abdias, préposé à la maison du roi, craint Dieu, travaille et pratique la justice à l'intérieur du système (cf. 1 Rois 18.1-15). Les possibilités et les limites de ce qu'il est possible d'accomplir dans un monde déchu seront examinées dans une section à part.

L'expérience de la grâce

L'expérience de la grâce transforme la **manière** et l'**état d'esprit** avec lesquels nous pratiquons la justice envers le pauvre : le partage du pain avec celui qui a faim prend une autre dimension – celle de la reconnaissance et du témoignage – pour celui qui sait qu'il ne vit que parce que Dieu lui a donné Jésus, le pain vivant descendu du ciel. L'acceptation de limites posées à mes droits prend une signification nouvelle pour celui qui marche à la suite de Jésus – Celui qui a renoncé à ses droits. La *Déclaration du Réseau Michée sur la mission intégrale* affirmait : « La grâce transforme la notion de justice : celle-ci n'est plus réduite au simple respect d'un contrat, mais elle exige que nous aidions les plus défavorisés⁸. » La formulation demanderait à être retravaillée (car en tant que telle la notion de justice n'a pas besoin d'être transformée et n'a jamais signifié le simple respect d'un contrat) mais la pensée derrière est perspicace. Celui qui a reçu la justice en cadeau en dehors de et contre tout mérite ne peut pas s'accrocher rigidement à ce qu'il considère lui être dû en toute justice. Il ne peut pas rester enfermé dans la logique du donnant-donnant si caractéristique de la vie sociale et si excluante pour le pauvre (cf. Luc 14.12-14 et 21). Le fait de renoncer à abuser de ceux qui sont plus faibles que soi prend un goût tout à fait différent quand il découle, comme avec Zachée, de la joie de l'accueil et d'une rencontre personnelle avec Jésus. Et celui qui saisit la grâce de Dieu dans toute son ampleur peut jouer pleinement son rôle dans le mandat créationnel et contribuer au bien de la société et de ses membres les plus faibles.

Mettre à la base l'Évangile de la justification gratuite ; approfondir le sens de la repentance dans tous les domaines de la vie ; laisser la grâce transformer l'état d'esprit dans lequel nous pratiquons la justice envers le pauvre : voilà quelques-unes des manières dont nous pouvons construire sur la grâce.

⁸ <https://michee-france.org/declaration-reseau-michee-mission-integrale>

TENIR COMPTE DES POSSIBILITÉS ET DES LIMITES AU SEIN D'UN MONDE DÉCHU

Le livre de l'Ecclésiaste déclare : « Ne deviens pas juste à l'excès et ne te montre pas trop sage : pourquoi te ruinerais-tu ? Ne sois pas méchant à l'excès, et ne deviens pas insensé : pourquoi mourrais-tu avant ton temps ? Il est bon que tu retiennes ceci sans laisser échapper cela ; car celui qui craint Dieu trouve une issue en toute situation. » (7.17-18) Le monde dans lequel nous vivons n'est pas idéal. Une certaine forme de passion pour la justice et pour le refus de tout lien ou contact avec ce qui porte la marque de l'imperfection et même de l'injustice et de l'oppression peut donner le sentiment de la « radicalité » mais ne constitue pas un chemin réellement praticable. Le texte est très fort : il ne célèbre pas ceux qui acceptent de devenir les martyrs d'une utopie mais décrit en forme d'avertissement l'aboutissement d'une telle manière de vivre en termes de **ruine**.

Il ne s'agit pas pour autant d'abandonner le souci de la justice, car être « méchant à l'excès » et « insensé » n'est pas préférable. Se comporter n'importe comment dans le monde que Dieu a créé, c'est prendre le risque de conséquences irréversibles et cela met en danger la vie elle-même.

Accepter nos limites

Ces considérations peuvent nous plonger dans la perplexité parce qu'elles semblent impliquer qu'il s'agirait de trouver un « équilibre » entre la pratique de la justice et celle de la méchanceté. N'être excessif ni dans l'un ni dans l'autre ! S'agit-il d'un éloge de la médiocrité ? Ou d'une forme de pragmatisme et de relativisme ? L'indice qu'il faut comprendre autrement nous est fourni par la mention de la **crainte de Dieu**. À aucun moment il n'est suggéré que l'on pourrait « craindre Dieu à l'excès ». L'Ecclésiaste nous conduit dans les méandres, les énigmes, les frustrations, la souffrance, la vanité de la vie dans un monde déchu. En le lisant, on peut régulièrement se sentir dans le brouillard mais certaines réalités ressortent très fortement : Dieu, la crainte de Dieu, les commandements de Dieu, le jugement de Dieu (cf. 12.13-14). L'Ecclésiaste parvient à la certitude que le jugement reviendra à la justice, en tout cas **en fin de compte**. Mais en attendant, « sous le soleil », les choses ne se passent pas toujours d'une manière juste et il faut pourtant vivre du mieux possible.

L'Ecclésiaste nous montre les limites de notre pouvoir d'action dans le monde réel : nous ne pouvons déjà pas comprendre très bien ce qui s'y passe, avec l'alternance déroutante de temps qui semblent se contredire (cf. 3.11 et les versets précédents 1-8). Même le sage reste face à une profonde énigme devant l'œuvre de Dieu (8.17). Pour ce qui est de changer les choses, « [c]e qui est courbé ne peut être redressé, et ce qui manque ne peut être porté au compte » (1.15). Le mystère de la vie sous le soleil est douloureux et marqué par l'injustice. « ... à la place du droit, là est la méchanceté, à la place de la justice, là est la méchanceté. » (3.17) « J'ai vu d'autre part, toutes les oppressions qui se commettent sous le soleil : Voici les larmes des opprimés, et personne pour les consoler ! La force est du côté de leurs oppresseurs, et personne pour les consoler ! Moi, je déclare les morts plus heureux d'être déjà morts que les vivants d'être encore vivants, mais mieux encore que les uns et les autres celui qui n'a pas encore existé et qui n'a pas vu l'œuvre mauvaise qui se fait sous le soleil. » (4.1-3)

De là une injonction qui peut paraître totalement désabusée : « Si tu vois dans une province qu'on opprime le pauvre et qu'on viole le droit et la justice, ne t'étonne pas de la chose ; car un grand protège un autre grand, et il en est encore de plus grands au-dessus d'eux. » (5.7) Dans de telles conditions, l'efficacité de l'action du sage et du juste est douteuse. En effet « un seul pécheur anéantit beaucoup de bien » (9.18) et « un peu de folie l'emporte sur la sagesse et sur la gloire » (10.1). D'autre part, « la sagesse du pauvre est méprisée, et ses paroles ne sont point écoutées » (9.16). Le juste n'est même pas assuré de son propre sort : « Il y a tel juste qui périt dans sa justice, et tel méchant qui prolonge (son existence) dans sa méchanceté. » (7.15, cf. 8.14). « [L]es circonstances bonnes ou mauvaises surviennent pour eux tous. » (9.11) Dans ces conditions quelles sont les probabilités raisonnables de parvenir à transformer la société, le monde, le système ?

S'engager sans résignation

Et pourtant... l'Ecclésiaste n'est pas résigné. La présence de la méchanceté à la place de la justice le conduit à une conclusion ferme et à l'opposé de celle des athées contemporains : « J'ai dit en mon cœur : Dieu jugera le juste et le méchant ; car il y a un temps pour toute chose et (un jugement) sur toute œuvre. » (3.17) Et même sous le soleil, où tout semble tellement douteux, l'attitude préconisée n'est ni la passivité ni le découragement ni le fatalisme mais une activité intelligente qui utilise énergiquement les possibilités que Dieu donne : « Dès le matin sème ta semence, et le soir ne laisse pas reposer ta main ; car tu ne sais point ce qui réussira, ceci ou cela, ou si l'un et l'autre sont également bons. » (11.6) Notons bien que les deux pourraient être également bons ! Et surnage, parfois timidement, la pensée que, toutes choses égales par ailleurs, et malgré les apparences contraires, il vaut mieux faire le bien : « Cependant, quoi que le pécheur fasse cent fois le mal et y prolonge (ses jours), moi je reconnais tout de même que le bonheur est pour ceux qui craignent Dieu, parce qu'ils ont de la crainte en sa présence. » (8.12) Si un pays aux dirigeants incompetents et peu investis pour le bien commun est malheureux (cf. 10.16), un pays aux dirigeants de qualité est bel et bien **heureux** (cf. 10.17). Et ce n'est pas une hypothèse totalement abstraite, cela se produit parfois ! L'action humaine a le potentiel d'entraîner de réels **résultats** dès maintenant.

Le livre de l'Ecclésiaste n'est pas le tout de la révélation biblique et d'autres passages apportent des éclairages complémentaires : c'est ainsi que le livre des Proverbes, par exemple, insiste davantage sur l'« efficacité » d'une vie active, y compris pour libérer l'opprimé, ou que le livre de Job montre toute la différence que sa pratique de la justice envers les pauvres du temps de sa prospérité passée pouvait faire pour les premiers intéressés (voir par exemple Proverbes 12.11, 24.11-12, Job 29.11-17, 31.16-23). L'apôtre Paul parle de la pratique de la justice en la mettant en lien avec l'image du **fruit**, ce qui évoque la pensée de la récolte et de l'abondance, mais aussi de quelque chose de profitable pour soi, pour les autres et pour glorifier Dieu : « ... le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité » (Éphésiens 5.9), « ... ce que je demande dans mes prières, c'est que votre amour abonde de plus en plus en connaissance et en vraie sensibilité ; qu'ainsi vous sachiez apprécier ce qui est important, afin d'être sincères et irréprochables pour le jour de Christ, remplis du fruit de justice (qui vient) par Jésus-Christ, à la gloire et à la louange de Dieu. » (Philippiens 1.9-11)

Vivre, c'est agir

La leçon de l'Ecclésiaste n'est pas « dépassée » pour autant et sa méditation peut orienter notre recherche sur la manière de pratiquer la justice au sein d'un monde déchu. La vision de l'apôtre Paul sur l'universalité du péché mais aussi son affirmation que la création a été soumise à la vanité plongent des racines dans l'Ecclésiaste (cf. Romains 3.23 et 8.20). L'Ecclésiaste nous apprend d'abord l'importance de la norme du juste et de l'injuste et le fait que le scandale de sa violation ne doit jamais être considéré comme « normal ». Il y a là un point de repère, une forte balise. Nous ne devrions pas laisser notre sens de la justice être satisfait par moins que par la réalité du jugement dernier, de la croix de Jésus-Christ, des nouveaux cieux et de la nouvelle terre où la justice habitera. L'Ecclésiaste nous apprend ensuite à prendre pleinement en compte la réalité d'un monde déchu, sans tricher et sans nous attendre à ce que les choses se passent « normalement » dans une humanité qui est devenue anormale. Il met à bas toutes les utopies, même celles qui sont modérées. Le chrétien qui prend au sérieux sa responsabilité sociale a particulièrement besoin de garder cela en mémoire. L'Ecclésiaste nous apprend enfin qu'il existe bel et bien dans ce « bazar », voire ce chaos, une manière de vivre qui est intègre, antihéroïque à bien des égards, exigeante quant à l'effort, modeste quant au résultat attendu, capable de se réjouir authentiquement de tout ce qui peut arriver de bon, même du simple fait de voir la lumière du jour, de manger, de boire, de trouver tel ou tel bon côté dans ce que l'on vit (cf. 11.7, 9.7-9, 2.24, etc.). Il nous montre que si Dieu a voulu faire continuer la vie dans un monde déchu il faut accepter les deux termes de l'équation : **vivre**, c'est-à-dire agir, faire tout ce que sa main trouve à faire avec sa force (cf. 9.10) en marchant dans la voie que Dieu trace et qui est faite d'obéissance aux commandements, c'est-à-dire d'amour pour Dieu et pour le prochain, de pratique de la justice, d'amour de la miséricorde, de marche humble avec le Seigneur, de recherche de la gloire de Dieu et d'efforts pour faire pour les humains ce que nous voudrions qu'ils fassent pour nous (cf. Matthieu 22.34-40, Michée 6.8, 1 Corinthiens 10.31, Matthieu 7.12) ; mais vivre **dans un monde déchu**, c'est-à-dire en s'armant de patience face à la frustration prévisible, en acceptant de faire des compromis qui ne seront pas des compromissions, de faire le bien dans la réalité telle qu'elle est, en se faisant des amis avec des richesses injustes (cf. Luc 16.9), en sachant valoriser les petites choses qui vont dans le sens du bien et du juste, en se laissant profondément façonner par la crainte de Dieu et la foi en Jésus-Christ pour savoir comment trouver « une issue en toute situation ».

TÉMOIGNER DE L'ESPÉRANCE DES NOUVEAUX CIEUX ET DE LA NOUVELLE TERRE OÙ LA JUSTICE HABITERA

Nous vivons dans un monde déchu. Il a été soumis à la vanité pour parler comme l'apôtre Paul (reprenant lui-même le vocabulaire de l'Ecclésiaste). Mais cela s'est fait **avec une espérance** : « cette même création sera libérée de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu. » (Romains 8.21) Il y a un renouvellement (le mot désigne la régénération ou la nouvelle naissance) de toutes choses qui est promis par Jésus (cf. Matthieu 19.28). Le Royaume de Dieu, qui commence de façon cachée et discrète, finira par remplir la terre et concernera l'ensemble des réalités qui sont toutes concernées par le salut que le Christ a acquis.

Perspectives futures

Au-delà du jugement dernier, nous attendons les nouveaux ciels et la nouvelle terre où la justice habitera (cf. 2 Pierre 3.13) ! La Bible place devant nous la perspective d'un état final éternel dans lequel l'injustice ne se commettra plus. Les conséquences du mal auront disparu : la mort, mais aussi toute forme de souffrance et donc aussi la pauvreté (cf. Apocalypse 21.4). Le prophète Ésaïe, qui a introduit l'expression « nouveaux ciels et nouvelle terre » (65.17), décrit cette réalité avec des termes qui évoquent non seulement la joie, mais aussi le « développement » : espérance de vie prodigieusement augmentée⁹, constructions, récoltes suffisantes pour combler les besoins, harmonie totale et surtout relation avec Dieu pleinement restaurée et vécue (cf. 65.18-25).

Ces perspectives sont **futures**. L'Écriture ne fait rien pour susciter en nous l'illusion que nous pourrions commencer dès maintenant à desserrer la soumission de la création à la vanité ou à commencer sa libération de la servitude de la corruption. C'est dans les nouveaux ciels et la nouvelle terre que la justice habitera. Avons-nous ici un exemple de la religion opium du peuple qui promettrait la justice pour le futur afin de mieux pousser à s'accommoder de l'injustice dans le présent ?

Pour répondre à une telle question il faut examiner plus précisément ce que Dieu nous donne aujourd'hui et la façon dont ce qui nous est promis pour le futur devrait façonner notre présent.

Le Royaume de Dieu dans notre présent

Il faut d'abord noter que tout n'est pas futur dans le salut, la vie éternelle, la venue du Royaume de Dieu. L'apôtre Paul présente en particulier le **Saint-Esprit** comme les prémices, les arrhes ou le gage de ce qui nous est promis (cf. Romains 8.23, 2 Corinthiens 1.22, Éphésiens 1.13-14). Le Saint-Esprit nous met en contact avec la réalité du Royaume dès à présent. **Et cela n'est pas sans rapport avec la justice** : « Car le royaume de Dieu, c'est non pas le manger ni le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. » (Romains 14.17)

Dans une injonction un peu mystérieuse qui se situe après la description des nouveaux ciels et de la nouvelle terre, l'Apocalypse se tourne vers le temps présent et dit : « Que celui qui est injuste soit encore injuste, que celui qui est souillé se souille encore, que le juste pratique encore la justice et que celui qui est saint soit encore sanctifié ! » (22.11) Quel que soit le sens exact d'une parole qui peut nous laisser perplexes – car si on comprend que l'on dise « que le juste pratique encore la justice », on comprend moins qu'il soit écrit « que celui qui est injuste soit encore injuste » – elle nous dit en tout cas que les décisions importantes en matière de pratique de la justice se prennent **maintenant**. Ce n'est pas quand la justice habitera dans les nouveaux ciels et la nouvelle terre qu'il sera temps de commencer à pratiquer la justice. C'est dans un monde déchu qu'il faut s'y mettre !

⁹ Il ne faut pas prendre les indications d'Ésaïe à ce sujet de façon strictement littérale : c'est bien d'éternité qu'il parle.

L'Église, la communauté du Royaume

Le Saint-Esprit est celui qui fait de l'Église un corps uni. L'Église est la communauté du Royaume dès le temps présent. Elle est le lieu par excellence pour la pratique de la justice que nous avons décrite dans une section précédente en particulier dans ses dimensions de partage, d'acceptation des limites posées à mes droits, de refus de l'injustice : la première Église se caractérisait par le partage des biens au point qu'il n'y avait en son sein aucun indigent (Actes 4.34) et l'apôtre Paul va jusqu'à employer le langage (rare dans la Bible) de l'égalité pour l'idéal, la règle, qui devrait être suivie dans l'affaire de la collecte pour les chrétiens pauvres de Jérusalem (2 Corinthiens 8.13-15). L'apôtre Jean nie que l'on puisse posséder les biens du monde, voir son frère dans le besoin et lui fermer son cœur, tout en gardant l'amour de Dieu en soi (1 Jean 3.17). Paul exhorte régulièrement à ne pas considérer seulement ses intérêts, à renoncer à ses droits pour ne pas faire chuter le frère faible (cf. Philippiens 2.4-5, Romains 15.1, etc.). Il tonne contre les chrétiens qui pratiquent l'injustice envers d'autres chrétiens et les dépouillent alors qu'ils auraient dû accepter de souffrir quelque injustice plutôt (1 Corinthiens 6.7-8). Au sein de la société non-chrétienne, l'Église devrait être une société de pratique de la justice, qui montre un modèle différent et qui accomplisse ce qui aurait dû être la caractéristique d'Israël face aux nations :

Voyez, je vous ai enseigné des prescriptions et des ordonnances, comme l'Éternel, mon Dieu, me l'a commandé, afin que vous les mettiez bien en pratique dans le pays où vous allez entrer pour en prendre possession. Vous les observerez et vous les mettrez en pratique ; car ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples, qui entendront parler de toutes ces prescriptions et qui diront : Cette grande nation ne peut être qu'un peuple sage et intelligent ! Quelle est, en effet, la grande nation qui ait des dieux aussi proches d'elle que l'Éternel, notre Dieu, (l'est de nous) toutes les fois que nous l'invoquons ? Et quelle est la grande nation qui ait des prescriptions et des ordonnances justes, comme toute cette loi que je vous présente aujourd'hui ?

(Deutéronome 4.5-8)

L'Église est un peuple dispersé au milieu des nations, davantage comparable à Israël en exil ou en diaspora que lorsqu'il vivait dans sa terre. Ce n'est pas seulement **devant** les non-chrétiens mais aussi **au milieu** d'eux et **à leur égard** que les chrétiens pratiquent la justice. Même là où le royaume n'est pas encore établi, la communauté qui cherche premièrement le royaume de Dieu et sa justice, fait rejaillir la lumière dont elle bénéficie et cela a le potentiel de provoquer des changements positifs dès le temps présent.

Poser des signes du Royaume de Dieu.

D'autre part, savoir que toutes les réalités sont concernées par le salut que Jésus a acquis nous permet de poser des **signes** dans le présent de ce que Dieu va faire dans le futur. Quand Jésus ressuscite Lazare, il ne lui donne pas un début de la résurrection finale mais il en pose un signe extraordinaire qui bouleverse forcément le quotidien présent de toute sa famille. N'y a-t-il pas analogiquement une manière de pratiquer la justice dans la société aujourd'hui, en particulier à l'égard de ceux qui vivent dans la pauvreté, qui **fasse signe** vers les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habitera et qui améliore de façon tangible leurs conditions de vie, en reconnaissant leur dignité et en **témoignant** de l'**espérance** qui se trouve en Jésus-Christ ?

Le pasteur Thomas Poëtte explique :

*Quelque chose qui m'aide à progresser dans la réflexion est d'envisager une **éthique de l'espérance**, c'est-à-dire faisant référence à ce que Dieu va faire. Dans cette perspective la question n'est pas tant de savoir si telle ou telle action est ou non un péché, mais plutôt de se demander à quel point ce que je fais et la manière dont je vis manifestent le projet de Dieu pour le monde. On pourrait encore dire qu'il s'agit d'une éthique du **signe** : comment la manière dont je suis solidaire avec les pauvres est un signe du fait que Dieu aime et se soucie des pauvres et veut faire justice ? Comment la manière dont je vis est un signe du fait que Dieu va renouveler sa création ? La manière dont Paul fonde une éthique du rapport au corps dans 1 Corinthiens m'inspire à cet égard. La résurrection du corps et le projet de salut de Dieu pour le corps éclaire la manière dont nous devons vivre dans notre corps devant Dieu aujourd'hui¹⁰.*

Une telle manière d'envisager notre rapport aux réalités terrestres présentes ne tombe pas sous le coup de la critique de la religion opium du peuple car elle nous met bel et bien en mouvement. Elle est animée par la volonté de **réfléter quelque chose de Dieu, de son règne, de l'œuvre de son Fils** et d'y **renvoyer**. Elle cherche à montrer qu'il y aura un jour de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habitera. En attendant la nouvelle création, elle s'appuie aussi sur la **grâce commune** de Dieu qui rend possible la vie et l'action au sein d'un monde déchu et se laisse guider par le commandement de l'amour du prochain. Et même sans anticiper ou commencer le renouvellement promis pour le futur, il se pourrait que, ce faisant, elle obtienne parfois dès aujourd'hui des résultats concrets qui dépassent de loin ce que l'on aurait pu imaginer !

¹⁰ Cf. Dossier de la journée du SEL 2022.